



REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

 VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
 Séance du 2 juillet 2020

N°2020/25 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU 2019

L'an deux mille vingt le jeudi 2 juillet 2020 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis au gymnase eu complexe de la Noyerie, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 juin 2020

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Eric KRAEMER

Pouvoirs : 4

Madame Francine BERTHAUX à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Cécile LAROYE à monsieur Michel EBERHART, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Joaquim DA CRUZ

Absents excusés : 2

Messieurs Camille FASSI et Stide MARQUEZ

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20200702-2020-025DEL-DE
 Date de télétransmission : 07/07/2020
 Date de réception préfecture : 07/07/2020

APPROUVE le Compte Administratif du service eau pour l'année 2019 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 81 491.90 Euros et un déficit d'investissement de 189 389.54 Euros.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

